Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme

Herausgeber: Office national suisse du tourisme

Band: 31 (1971)

Rubrik: L'année touristique 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'année touristique 1971

L'année 1971 a été marquée à l'intérieur par une pénurie toujours plus aiguë de main-d'œuvre et par une prise de conscience pour les problèmes de l'environnement. Dans les relations de la Suisse avec l'étranger, les faits majeurs ont été, dans le domaine économique, le réalignement des monnaies et la menace d'une grave crise commerciale due aux mesures protectrices décrétées par les USA dans le second semestre. On trouvera ci-après une synthèse des développements qui, dans l'optique suisse, intéressent le monde du tourisme et constituent le cadre général des activités déployées par l'Office national suisse du tourisme.

Politique du tourisme

Rappelons que, *sur le plan fédéral,* la Constitution ne contient pas de dispositions sur le tourisme, aussi la Suisse ne connaît-elle pas de politique touristique à proprement parler. Nombreuses sont toutefois, pour le tourisme, les incidences de diverses initiatives relevant de la politique des pouvoirs publics.

Pour ce qui est de la *politique générale des transports,* le département compétent a désigné un comité préparatoire, présidé par le conseiller national Alois Hürlimann, pour présenter des propositions. Une commission chargée d'élaborer la conception générale des transports sera nommée ultérieurement.

L'avant-projet de la loi fédérale pour l'*aménagement du territoire* a fait l'objet en 1971 d'une procédure de consultation. Les milieux touristiques ont émis un avis commun signé par la Fédération suisse du tourisme, l'ONST et la Société suisse des hôteliers. En novembre, le Gouvernement fédéral a rendu public un projet d'arrêté instituant des mesures urgentes pour préserver des paysages uniques par leur beauté et leur caractère.

Pour la *protection de l'environnement,* l'article 24septies de la Constitution fédérale a été accepté par la votation populaire du 6 juin à une écrasante majorité. Il dispose: «La Confédération légifère sur la protection de l'homme et de son milieu naturel contre les atteintes nuisibles ou incommodantes qui leur sont portées. En particulier, elle combat la pollution de l'air et le bruit.» Là également, les travaux ont été entamés pour présenter un projet de loi. Notons à ce propos que les problèmes de l'environnement et d'aménagement préoccupent toujours davantage l'opinion publique. Preuve en sont les réactions enregistrées à Fribourg à propos de l'aménagement général du canton, dans la région lémanique au sujet d'un grand projet d'implantations touristiques dans les hauts de Montreux, ou encore pour faire échec à la construction de deux téléfériques à Zermatt et Saas Fee.

A la session de juin des Chambres, le conseiller national Binder, appuyé par 34 cosignataires, a déposé une motion tendant à modifier l'article

24sexies de la Constitution relatif à la *protection de la nature et du patrimoine national.*

D'autre part, des mesures législatives fédérales pour le *développement des régions de montagne* sont en préparation, sur la base du rapport Flückiger déposé en 1970. Elles devraient permettre d'examiner, par régions, s'il convient de développer le tourisme, l'agriculture, l'artisanat ou l'industrie. La Confédération a l'intention de demander au Parlement un crédit de l'ordre de 150 millions de francs à cet effet.

Dans les cantons, la vie touristique a été marquée par l'entrée en vigueur le 1er décembre 1970 de la loi vaudoise sur le tourisme, qui institue un conseil du tourisme et crée un fonds d'équipement habilité à accorder des cautionnements, des prêts et des contributions à fonds perdu. Dans le canton du Valais, la loi sur l'organisation de l'Union valaisanne du tourisme et des sociétés de développement a été acceptée par le peuple. Entrée en vigueur le 1er décembre 1971, elle donne une base légale sûre pour la perception et la répartition des taxes de séjour.

Le canton des Grisons a déjà commandé une étude de ses possibilités touristiques envisagées sous l'angle du développement des régions de montagne. Nombreuses enfin sont les stations touristiques que préoccupe l'aménagement du territoire local; elles s'appuient dans bien des cas sur les études et consultations de la Fédération suisse du tourisme.

Structures institutionnelles

En Suisse, l'année a vu plusieurs changements et surtout des innovations. C'est ainsi que la Statistique du tourisme a été intégrée dans la nouvelle Subdivision de statistique économique du Bureau fédéral de statistique. La fusion de deux organismes a permis de fonder l'Association suisse des entreprises de transport à câbles qui groupe près de 300 entreprises exploitant 730 remontées mécaniques. Dans le domaine des créations, mentionnons la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (avec un groupe de travail «protection de la nature/tourisme»), le Service fédéral de la protection de l'environnement au Département de l'intérieur et la Société suisse pour la protection du milieu vital.

A l'étranger, l'Australie est devenue membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), donc également de son Comité du tourisme. La Commission européenne de tourisme (CET) a presque doublé son budget de promotion aux Etats-Unis et surtout nommé un directeur exécutif, avec secrétariat permanent à Dublin, pour donner plus d'efficacité et de cohésion à l'entité touristique qu'est l'Europe occidentale. Aux Nations Unies, la Suisse est devenue membre à part entière de la Commission économique pour l'Europe, organe du Conseil économique et social (ECOSOC). Ce dernier est appelé à donner son avis à l'assemblée générale

quant aux liens de collaboration à établir avec la future Organisation mondiale du tourisme (OMT), dont les statuts doivent être ratifiés par 51 Etats. La *coopération technique suisse* est aussi active dans le domaine du tourisme. C'est ainsi qu'elle a remis à la Tunisie l'école hôtelière de Sousse, qu'elle poursuit la réalisation du projet d'école hôtelière de Nairobi, au Kenya, tout en accordant des bourses pour la formation de cadres touristiques, particulièrement auprès des instituts de Glion et de Leysin. Pour la période 1968–70, 4 % des engagements pris par la coopération technique suisse ont été réservés au tourisme. Un nouveau crédit de programme de 275 millions de francs a été demandé aux Chambres fédérales.

L'OFFRE

Conditions naturelles

Les conditions météorologiques ont été assez particulières. En hiver 1970/71, l'enneigement a été très faible pendant plusieurs semaines et le nombre de nuitées s'en est ressenti dans diverses régions. L'été particulièrement chaud a incité bien des touristes à gagner les hauteurs, ce qui a contribué à une baisse des nuitées dans les régions des lacs. Certaines d'entre elles ont été affectées par les nouvelles de presse sur la pollution des eaux, en dépit des progrès réalisés par les villes et stations dans le domaine des installations de clarification (40 % de la population suisse sont raccordés aux réseaux de clarification). En revanche, le beau temps a heureusement persisté durant l'automne.

La vie économique

L'évolution de l'économie suisse a été dominée par la *pénurie de main-d'œuvre*. Ses effets s'exercent tout spécialement dans le secteur tertiaire, celui des services, dont le tourisme fait partie. La hausse des salaires s'est poursuivie à un rythme accéléré dans l'économie privée et dans les administrations publiques, dont plusieurs ont introduit le 13e mois de salaire. La proposition de bloquer volontairement prix et salaires, avancée par le président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Vorort), n'a pas suscité d'écho favorable.

D'autre part, l'arrêté fédéral sur les *constructions* pris en 1971 doit contribuer à juguler l'inflation (l'indice des prix à la consommation a monté de 6,6 % durant l'année). Les interdictions de démolir ou de bâtir, qui touchent les grandes villes mais aussi certaines régions touristiques – Montreux-Villeneuve, Lugano, Locarno et Montana-Crans – doivent rester en vigueur trois ans.

Transports

Pour les *chemins de fer*, liaisons et horaires sont restés pratiquement inchangés. En revanche, de nombreux projets sont à l'étude ou en cours de

réalisation. Pour accélérer les vitesses dans notre pays à la topographie accidentée, les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont commandé les prototypes de voitures à suspension pendulaire et poursuivent la réalisation de la ligne du Heitersberg, qui raccourcira le trajet Berne–Zurich. En novembre, les tarifs ferroviaires pour le trafic des voyageurs ont augmenté de 12 à 13 % en moyenne. Le programme d'investissements des CFF s'est poursuivi (env. 480 millions de francs en 1971).

La nouvelle Association suisse des entreprises de transport à câbles a lancé une innovation: un abonnement général au porteur valable sur plus de 700 moyens de remontée mécanique. La situation financière des *chemins de fer de montagne* et des *remontées mécaniques* reste précaire dans certains cas. Les équipements toujours plus nombreux dont dispose le tourisme suisse dans ce domaine contribuent néanmoins pour beaucoup à l'allongement de la saison hivernale. Le Parlement fédéral a accordé un crédit de 70 millions pour le nouveau tunnel de la Furka entre Oberwald et Realp. Cette liaison ferroviaire, qui doit rester ouverte toute l'année, présente un intérêt touristique évident pour le Valais, Uri et les Grisons.

Les *communications routières* ont été améliorées. L'année 1971 a été en particulier marquée par l'achèvement de l'autoroute Berne–Zurich et du tronçon qui, de cette route, mène à Bâle. Sur l'autoroute du Léman, le spectaculaire tronçon Chexbres–Rennaz est ouvert au trafic. A Chiasso, un poste de douane a été mis en service sur l'autoroute, ce qui représente un gain de temps appréciable pour de très nombreux touristes. Pour financer les investissements routiers fédéraux (950 millions en 1971), la taxe sur l'essence a été portée en décembre de 15 à 20 centimes par litre. Après l'inauguration de la route du col du Nufenen en 1970 – elle relie directement le Valais au Tessin – une nouvelle attraction touristique a vu le jour durant l'année dans les Alpes vaudoises: la route du col de la Croix, qui mène de Villars aux Diablerets. Au Gothard, le percement du tunnel routier Göschenen–Airolo a commencé aux deux extrémités; les travaux dureront 8 ans environ. Une demande présentée par une association pour percevoir des péages sur une route privée projetée par la Gemmi a été renvoyée par arrêté fédéral.

Pour la *navigation aérienne*, la compagnie nationale Swissair, qui célébrait son 40e anniversaire, a mis en service deux avions gros porteurs, les Boeing 747B dits «Jumbo Jet». Elle a commandé six unités du modèle DC-10 de la firme McDonnell-Douglas, le premier étant livré à la fin de 1972. Les résultats financiers de l'exercice ont été réjouissants, ce qui contraste avec les chiffres publiés par bien d'autres compagnies étrangères. Les négociations menées en vue d'une coopération étroite entre la compagnie autrichienne AUA et Swissair n'ont pas abouti.

L'année a été marquée par d'importantes vota-

tions populaires. La quatrième étape de l'agrandissement de l'aéroport de Zurich–Kloten, qui avait été acceptée par les électeurs zurichois après une vive campagne axée sur la protection contre le bruit en 1970 déjà, recevra une subvention fédérale de 227 millions, approuvée par le Parlement. Le projet de modernisation de l'aéroport de Genève-Cointrin a été adopté de justesse, grâce aux efforts déployés par les milieux touristiques, tandis que les électeurs bâlois ont refusé un crédit pour l'expansion de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse.

Une concurrence toujours plus vive se manifeste entre les vols à la demande et les lignes régulières. Pour le trafic voyageurs, les compagnies membres de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ont enregistré une progression de 5 % seulement par rapport à 1970, avec un total d'environ 486 milliards de passagers-kilomètres. La seconde moitié de 1971 a vu plusieurs réunions animées de l'International Air Transport Association (IATA), qui a finalement approuvé de nouveaux tarifs applicables en 1972.

En dépit de l'absence d'une politique générale des transports en Suisse, la *coopération entre divers moyens de transport* marque des points: Une liaison directe par car a été établie entre Lausanne et l'aéroport de Genève-Cointrin, tandis que les travaux se poursuivent pour doter l'aéroport de Zurich-Kloten d'une gare qui se trouvera placée sur le grand axe ferroviaire St-Gall–Zurich–Genève. La ligne aérienne interne Genève–Berne–Zurich a été fermée et remplacée par un service de bus – exploité en commun par les PTT, les CFF et Swissair – empruntant l'autoroute Berne–Zurich.

Hébergement et restauration

La capacité de l'hôtellerie classique suisse, qui a légèrement augmenté, s'établit à plus de 260 000 lits. Une progression notable caractérise l'hébergement complémentaire dans certains cantons touristiques, en particulier au Valais et dans les Grisons. Les investissements sont toutefois rendus plus difficiles par la situation tendue du marché des capitaux et par les limitations que la loi impose à l'activité de la Société suisse de crédit hôtelier (prêts et cautionnements pour rénover et agrandir des établissements, mais pas pour en construire de nouveaux). L'arrêté fédéral sur les constructions, mentionné plus haut, a un effet analogue.

La pénurie de main-d'œuvre entraîne une hausse rapide des salaires (13 %) qui se répercute sur les prix. Pour faire face à cette situation, les associations professionnelles poursuivent activement la formation des cadres et du personnel. Dans la période de crise où elles se trouvent, elles ont demandé en octobre au Conseil fédéral d'autoriser l'engagement plus large d'employés saisonniers, en dérogation aux dispositions sur l'emploi des travailleurs étrangers.

La rationalisation des hôtels et cafés-restaurants se poursuit partout où la qualité des prestations n'en souffre pas; d'autre part, les méthodes modernes de gestion sont toujours plus largement appliquées. L'inclusion des pourboires dans les prix se généralise, ce dont le tourisme ne peut que bénéficier.

Au mois de mai, la société International Reservations Switzerland, financée à 50% par la Société suisse des hôteliers et International Reservations Corporation (USA), a commencé son activité. Quelque 600 hôtels étaient affiliés en fin d'année à ce réseau de réservation électronique des chambres, qui dispose en Suisse de trois bureaux et, à l'étranger, de liaisons avec l'Allemagne fédérale, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Italie et les USA.

Commercialisation

Les offres touristiques suisses sont, toujours davantage, mises sur le marché sous forme de *forfaits*. Le siège de l'ONST à Zurich rassemble les arrangements forfaitaires produits par les stations, les villes et les régions pour en dresser la liste qu'il remet périodiquement à ses agences. Cette documentation est mise à profit par ces dernières afin d'informer les organisateurs de voyages et de fournir des renseignements directs au public. De leur côté, les agences établissent le catalogue des vacances forfaitaires offertes par les bureaux de voyage qui sont dans leurs pays respectifs. De la sorte, elles sont à même de fournir aux intéressés une vue d'ensemble très complète.

Pour ce qui est des *congrès*, les efforts déployés par les 17 villes et stations groupées au sein de la Communauté de travail des villes suisses de congrès ont porté leurs fruits, puisque le nombre de leurs manifestations s'est élevé à 1100 environ. A ce total viennent s'ajouter les très nombreuses réunions qui se déroulent dans d'autres localités et conférences internationales, spécialement à Genève où se trouve le siège européen des Nations Unies.

On note par ailleurs une *tendance à la concentration et à la diversification* de l'offre touristique suisse. Ainsi, Swissair a investi jusqu'à ce jour quelque 10 millions dans l'hôtellerie, dont près de 7 à Zurich; elle a une participation dans la société Prohotel SA et annoncé la fondation de la société Interconvention (Congress and Convention Services Ltd.). D'autre part, elle a des liens étroits avec la grande agence de voyages Kuoni, dont le capital a été porté à 10 millions de francs. La participation de Swissair au capital de cette agence reflète la tendance d'offrir sur le marché des produits touristiques globaux et d'opérer plus directement dans le domaine des voyages à forfait. En décembre, la chaîne des grands magasins Jelmoli a fait connaître qu'elle vendrait ses propres forfaits, selon un accord passé avec l'organisation Hotelplan.

Tourisme social

La Caisse suisse de voyage, le plus grand organisme de tourisme social du pays, a vendu des chèques «Reka» pour un milliard de francs suisses depuis sa fondation en 1939. Le rabais obtenu par les acheteurs s'est élevé à environ 16% pour les 77 millions de chèques «Reka» vendus en 1971 grâce aux rabais pris à charge par les membres. La Caisse suisse de voyage gère actuellement 4 villages de vacances; si l'on y ajoute les locations, elle procure à ses membres 4800 logements de vacances.

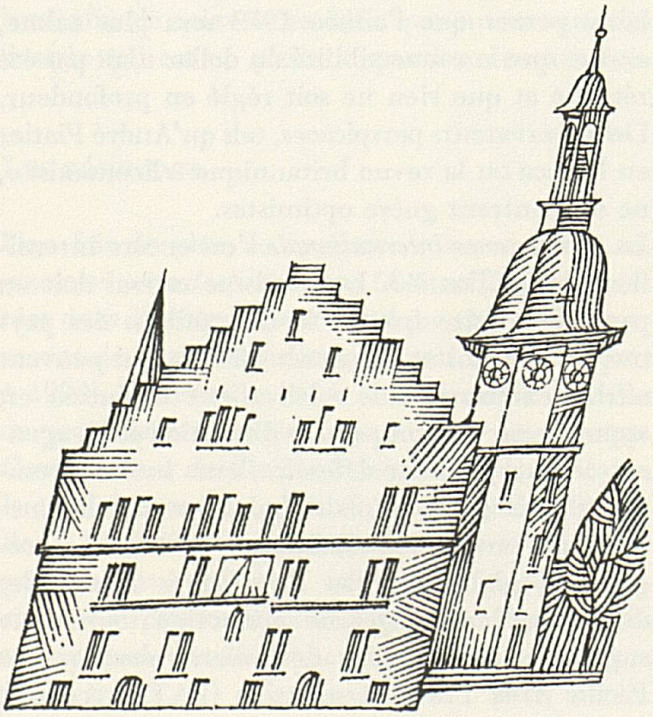

La demande

La *demande intérieure* est restée soutenue grâce à l'augmentation constante des revenus en valeur réelle. Rappelons que la part de la clientèle nationale dans les nuitées hôtelières est d'environ deux cinquièmes.

Sur le *plan international*, aucune crise politique grave n'a entravé les échanges touristiques à destination de notre pays. Dans les pays dont les ressortissants sont les plus nombreux à choisir la Suisse pour leurs vacances – l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord – la progression des revenus s'est également poursuivie, mais à un rythme moins rapide que précédemment. Il en résulte, selon les données préliminaires fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques, une augmentation continue des échanges touristiques internationaux, encore que les taux d'accroissement de 1970 seront loin d'être atteints. Les voyages internationaux ont par ailleurs bénéficié de l'abaissement de certains tarifs aériens et des conditions offertes pour les vols à la demande.

L'*image de la Suisse touristique* à l'étranger reste bonne, ainsi qu'en fait foi un sondage Gallup effectué aux USA, selon lequel notre pays possède les plus beaux paysages. En revanche, nos institutions politico-économiques ont été prises à partie à plusieurs reprises (article dans l'hebdomadaire allemand «Spiegel», secret des banques,

etc.) en 1971, année où la presse étrangère a réservé une large place à la pollution des eaux en Suisse.

L'économie mondiale a été secouée par une *grave crise monétaire* qui a provoqué une insécurité persistante. Pour faire échec à la spéculation, le Gouvernement fédéral a réévalué le franc suisse de 7% le 9 mai. C'était la seconde modification de la parité de notre monnaie, la première ayant été la dévaluation de 30% en 1936 durant les années de la grande crise. Simultanément, l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas décidèrent de laisser flotter le DM et le florin, dont la valeur augmenta immédiatement sur les marchés de 3–4%, tandis que le schilling autrichien était réévalué lui aussi de 5%. Le tourisme suisse allait ainsi au devant d'une situation sérieuse dans ses relations avec les pays qui n'avaient pas réévalué de fait ou officiellement.

Le 4 août, le Gouvernement français assouplit le contrôle des changes: A chaque sortie, le touriste français peut désormais emporter la contre-valeur de 3500 francs français en devises étrangères et 500 francs en billets de banque français.

Le 15 août, le président Nixon, alarmé par le déficit croissant de la balance des paiements, suspendait la convertibilité du dollar américain en or, bloquait prix, salaires et loyers pour 90 jours et imposait une surtaxe de 10% sur les importations. A fin août, le Japon à son tour se décidait à laisser flotter le yen.

Aucune mesure directe ne fut prise au USA ou ailleurs pour entraver les échanges touristiques, mais bien des projets souffrirent de l'incertitude des mois d'automne. Après plusieurs réunions des institutions monétaires internationales, le dollar était dévalué le 19 décembre de 7,89% (le prix de l'once d'or passant de 35 à 38 dollars) dans le cadre d'un réalignement général des monnaies qui se traduisit, pour notre pays, par une légère dévaluation de fait du franc suisse par rapport au dollar et à la livre. Le cours moyen du dollar a été fixé à 3,84 francs suisses. Ce bouleversement laisse penser que l'année 1972 sera plus calme, encore que la convertibilité du dollar n'ait pas été rétablie et que rien ne soit réglé en profondeur. Des observateurs perspicaces, tels qu'André Piatier en France ou la revue britannique «Economist», ne se montrent guère optimistes.

La *concurrence internationale* s'est encore intensifiée durant l'année. Le tourisme estival doit en particulier faire front à la compétition des pays méditerranéens et de certains autres qui peuvent offrir l'exotisme et le soleil. Cette évolution est appuyée par les compagnies d'aviation et les agences de voyage, pour défendre leurs intérêts commerciaux légitimes, mais également par les mesures de promotion touristique de certaines régions du globe. Les îles Bahamas à elles seules disposent d'un budget de promotion touristique supérieur à 6 millions de dollars, alors que la Pacific Area Travel Association (PATA) occupait

en 1970 la 12e place pour les dépenses publicitaires aux USA. A titre de comparaison, la Commission européenne de tourisme était en 21e position cette année-là, avec un budget de promotion qu'elle a heureusement presque doublé en 1971.

Pour affirmer la présence du tourisme helvétique, l'Office national suisse du tourisme a transféré son agence de Paris dans un nouvel immeuble acquis en 1968 et il a entièrement rénové l'agence de Stockholm. Un programme général pour les agences touristiques suisses à l'étranger a été élaboré afin de relever les défis que suscite une industrie qui est en pleine expansion et mutation.

Les résultats

Une fois de plus, le tourisme suisse a établi un *nouveau record absolu* avec 36,3 millions de nuitées dans l'hébergement classique et les établissements de cure (2% d'augmentation par rapport à 1970). On note toutefois un tassement du taux de progression enregistré les années précédentes. Compte tenu de l'hébergement complémentaire, le total des nuitées s'est élevé à plus de 60 millions. La Suisse garde ainsi son rang dans la compétition internationale avec une «densité touristique» particulièrement élevée: Les recettes touristiques par habitant ne sont pas inférieures à 670 francs.

L'apport brut du tourisme à la *balance des revenus* s'est élevé à 3,9 milliards de francs en 1970 (+ 14%), alors que le solde actif s'inscrivait à 2,06 milliards (+ 11%). Ces rentrées de devises servent à combler le déficit traditionnel de la balance commerciale qui a atteint le total inquiétant de 5,73 milliards de francs suisses. A ces chiffres, qui concernent les échanges internationaux, il convient d'ajouter des revenus d'environ 2 milliards de francs provenant de la clientèle nationale. Au total, les revenus bruts du tourisme atteignent ainsi quelque 6 milliards de francs. Avec des dépenses de 1,84 milliard, en 1970, notre pays fait honneur au principe de la liberté des échanges touristiques.

Les données de la balance suisse des revenus pour 1971 ne seront connues qu'au cours de l'été 1972. Les chiffres provisoires sont les suivants: recettes touristiques de 4,2 à 4,3 milliards, déficit de la balance commerciale de 6 milliards de francs.

Pour l'économie nationale, le tourisme contribue à la vitalité de certaines régions du pays, particulièrement en montagne. C'est l'un des agents les plus efficaces de la redistribution des revenus entre le Plateau industrialisé et les Alpes.

Touristes en route pour le «Sechseläuten» de Zurich, 1870.
Dessin de Fritz Boskovits (1845-1918), illustrateur et rédacteur du «Nebelspalter»